

# INFORMATIONS ALSH EPAL LE DRENNEC

## Notre journée...

**7h30/ 9h30** : Accueil des familles/ Jeux libres

**9h30/ 10h** : Rassemblement/ Début des activités

**12h/ 13h30** : Repas

**13h30** : Sieste des enfants de 3 à 5 ans (en fonction des enfants et des demandes des parents)

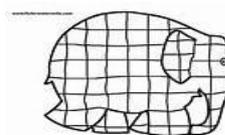
**13h30/ 14h30** : Temps calme des grands et accueil des familles

**14h30/ 15h** : Ateliers au choix

**16h/ 16h30** : Goûter

**17h** : Accueil des parents / Départ échelonné

**18h30** : Fermeture



## Programme d'activités:

Le programme n'est **pas figé**. En effet, ce sont les propositions des animateurs, il est amené à **évoluer**. Nous nous concerterons avec les enfants et tiendront compte de leurs **envies et besoins** du moment. Ce sont leurs temps de loisirs et ils en seront acteurs!

Il est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'enfants présents et des conditions climatiques.

## Inscription écrite par :

- Mail : [ledrennec@epal.asso.fr](mailto:ledrennec@epal.asso.fr)
- L'intermédiaire de la fiche d'inscription disponible à la Maison de l'enfance, en Mairie ou sur le site internet de la Mairie. L'inscription se fait **72 à l'avance au minimum** dans la limite des places disponibles.

Pour une première inscription, un dossier d'inscription est à retirer à la Maison de l'enfance ou en Mairie. Une visite de l'Accueil de Loisirs est possible sur rendez-vous.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Marina BRETON, Directrice de l'ALSH et des TAP, au **06 62 64 62 68** ou par mail : [ledrennec@epal.asso.fr](mailto:ledrennec@epal.asso.fr).

## Tarifs:

- La journée: 13 euros 50
- La demi-journée avec repas: 10 euros
- La demi-journée sans repas: 7 euros 50

## Les annulations :

Vous pouvez annuler une inscription **au plus tard une semaine avant le jour de fréquentation**. Dépasser ce délai, l'inscription vous sera facturée. En cas d'annulation pour maladie, merci de présenter un certificat médical. NB : Le certificat médical n'est valable que pour l'enfant malade et non pour la fratrie.